

ALTERFIN

INFO

Sept. 2026 | n° 119
Revue trimestrielle

alterfin 

AVANT-PROPOS

Chères coopératrices,
Chers coopérateurs,

Parler d'héritage. Cela peut sembler étrange de réfléchir à ce que l'on laissera derrière soi, une fois que l'on ne sera plus là. Pourtant, **chacun laisse une trace.**

Nous continuons d'exister à travers les liens que nous avons tissés : avec notre famille, nos amis, et parfois bien au-delà. C'est là, pour moi, que se joue la question de l'héritage.

Alterfin crée elle aussi des liens entre les personnes, à plus grande échelle et de manière professionnelle. En tant que coopérative, nous nous relions à toutes celles et ceux que nous finançons. Cela peut paraître un peu abstrait, mais **cette rencontre entre le lien humain et la finance reste, en soi, quelque chose d'unique.**

J'ai pu y jouer un rôle privilégié en tant que fondateur. Un rôle que j'ai du mal à laisser derrière moi, même si je suis désormais à la retraite.

Je reste impliqué dans Alterfin : comme coopérateur, comme conseiller occasionnel, et comme administrateur du Fonds de Garantie Alterfin — ou, comme **il s'appelle désormais, l'Alterfin Impact+ Program.**

Un nouveau nom qui reflète bien mieux tout ce que ce fonds accomplit. Vous lirez dans cette édition comment ce programme nous permet d'approfondir notre impact.

Cet impact, Alterfin l'envisage sur le long terme. Quand un partenaire traverse une période difficile, nous ne nous retirons pas aussitôt, comme le font souvent d'autres investisseurs.

Passez au digital et
réduisez votre empreinte
écologique en adaptant
vos préférences de
communication.



Car chaque organisation connaît des hauts et des bas. Nous restons loyaux et accompagnons nos partenaires dans les moments compliqués.

Construire une organisation solide et résiliente ne se fait pas du jour au lendemain. **Mais, malheureusement, cette vision durable est rare dans le monde financier.**

Chaque personne impliquée dans Alterfin joue un rôle. **Plus vous conservez vos parts longtemps, plus vous portez avec vous cette vision de durabilité.**

Et **offrir ou léguer des parts** à la génération suivante ? C'est l'une des plus belles manières de contribuer. Vous transmettez ainsi à vos enfants, petits-enfants ou à d'autres jeunes

autour de vous un message essentiel : **réfléchissez à ce que vous faites de votre argent.**

Utilisez-le et investissez-le de façon consciente, en accord avec vos valeurs et avec ce que vous jugez important.

Car ce qui nous animait déjà dans les années 90 reste vrai aujourd'hui : le marché financier classique ne sortira pas le monde de l'inégalité et de la pauvreté.

Coopérativement vôtre,

Hugo Couderé
Fondateur d'Alterfin



Print
Belprinto

Photo de couverture
Productrice, cliente de l'institution
de microfinance Chamroeun, Cambodge
© Alterfin

« COMMENCER BIEN À TEMPS, TOUT CONSIGNER ET FAIRE PREUVE DE TRANSPARENCE »

Les conseils d'une notaire afin de préparer sa succession en toute sérénité

Que deviennent vos parts Alterfin lorsque vous n'êtes plus là ? Et comment organiser au mieux votre succession ? À l'occasion de la Journée internationale du testament (13 septembre), la notaire Valérie Weyts répond à plusieurs questions essentielles sur un sujet qui reste souvent délicat à aborder. Une chose est sûre : cela concerne tout le monde, car chaque grande décision que nous prenons au cours de notre vie peut avoir des conséquences pour l'avenir.



Valérie Weyts

Étude notariale Vroninks,
Ricker, Weyts & Sacré

Pourquoi est-il préférable de réfléchir tôt à sa succession ?

La plupart des personnes commencent à y penser après 50 ans, parfois même plus tôt, notamment lorsqu'elles disposent d'un patrimoine important ou sont à la tête d'une entreprise familiale. **Le bon moment dépend avant tout de votre situation personnelle.**

Le testament vous permet de décider ce qu'il adviendra de votre patrimoine, qu'il soit modeste ou conséquent. Il vous aide à expliquer clairement à

vos héritiers qui recevra quoi, mais aussi pourquoi. Beaucoup souhaitent par exemple veiller à un traitement équitable entre leurs proches, mais les malentendus surviennent vite. Un testament permet de faire des choix, de les expliquer et, ainsi, d'éviter d'éventuels conflits par la suite.

Quelles sont les erreurs les plus fréquentes en matière de succession ?

La première est tout simplement d'attendre trop longtemps avant de consulter un notaire.

Que vous optiez pour un testament notarié ou que vous rédigiez vous-même votre testament, il est conseillé de le faire vérifier par un notaire. En effet, un testament doit respecter plusieurs règles juridiques. Il convient également de se méfier des modèles générés par l'intelligence artificielle, qui peuvent contenir des erreurs importantes.

Par ailleurs, le testament n'est pas le seul document déterminant dans une succession. À chaque étape importante de la vie, mariage, achat d'un logement, divorce, remariage ou simple cohabitation, il est important de réfléchir à l'avenir et à ce que l'on souhaite transmettre.

Nous constatons que de nombreuses personnes négligent encore cette réflexion. **Avec l'augmentation du nombre de familles recomposées, les situations successorales deviennent plus complexes et il est souvent utile de se faire conseiller.**

Enfin, les donations peuvent également poser problème. Certaines personnes effectuent des donations à différents moments et à différents enfants sans communiquer clairement à ce sujet. Ce manque de transparence peut malheureusement conduire à des conflits familiaux.

La succession reste-t-elle un sujet tabou ou les mentalités évoluent-elles ?

On en parle beaucoup plus qu'auparavant, notamment dans les médias. Les personnes planifient davantage leur succession parce qu'elles disposent souvent d'un patrimoine plus important et parce que les familles recomposées sont plus nombreuses. Même les personnes sans enfant s'intéressent davantage à ces questions.

Un outil particulièrement intéressant pour faciliter le dialogue est le pacte

successoral. Il permet aux parents et à leurs enfants de se réunir autour de la table pour discuter ouvertement de la succession à venir. Les questions plus sensibles peuvent ainsi être abordées et résolues ensemble. Le notaire formalise ensuite les accords dans un document officiel et contraignant.

La différence avec un testament est simple : le pacte successoral repose sur un accord entre plusieurs parties, tandis qu'un testament est établi de manière unilatérale.

Cette démarche permet d'éviter des conflits douloureux qui peuvent perdurer pendant de nombreuses années, surtout lorsqu'ils concernent des biens à forte valeur sentimentale. Une succession est toujours chargée d'émotions.

Donation ou succession : quelle est l'option la plus avantageuse sur le plan fiscal ?

D'un point de vue fiscal, la donation reste généralement plus avantageuse. Cela dit, les différences se sont nettement réduites ces dernières années dans l'ensemble des régions du pays.

Il existe néanmoins un risque : une donation est irrévocable. Il est donc essentiel de conserver suffisamment de ressources pour continuer à vivre confortablement. Nous avons malheureusement vu des personnes donner une part trop importante de leur patrimoine dans le but de réduire la charge fiscale de leurs enfants,

avant de se retrouver elles-mêmes dans une situation financière difficile.

La prudence reste donc de mise. Bien entendu, personne ne sait combien de temps il vivra, mais **il est conseillé d'estimer ses besoins futurs en tenant compte de ses revenus de pension et de l'augmentation probable des frais de soins.**

Il convient également de bien réfléchir avant de donner la maison familiale à ses enfants, même si l'on conserve l'usufruit. Certaines situations se révèlent plus compliquées que prévu. Par exemple, des personnes souhaitant passer leur retraite à l'étranger se sont retrouvées dans l'impossibilité de vendre leur logement.

Et qu'en est-il des actions, comme les parts Alterfin ?

Les parts font partie de la succession et sont donc transmises aux héritiers au même titre que les autres biens mobiliers. Ceux-ci sont ensuite libres de les conserver ou de les vendre.

Un conseil important : préparez à l'avance un dossier reprenant toutes les informations financières utiles. Quels sont vos biens mobiliers et immobiliers ? Où se trouvent vos comptes bancaires, vos investissements ou vos coffres-forts ? Où vos héritiers pourront-ils retrouver des documents importants tels que les actes d'achat ou les contrats de mariage ? N'oubliez pas de transmettre en temps utile les coordonnées, codes d'accès et autres informations essentielles.

Cela allégera considérablement les démarches administratives pour vos proches.

De nombreuses personnes continuent-elles à soutenir des causes qui leur tiennent à cœur via leur succession ?

Absolument. À Bruxelles et en Wallonie, le système du legs en duo existe toujours et reste populaire. En Flandre, il a été supprimé et, il est vrai, les personnes qui y voyaient uniquement un avantage fiscal s'en sont détournées.

En revanche, les personnes véritablement engagées continuent à soutenir, par le biais de leur succession, les organisations qui leur tiennent à cœur. Ces organisations ne paient d'ailleurs pas de droits de succession sur ce qui leur est légué.

Enfin, la succession ne se limite pas à l'argent. Les personnes réfléchissent de plus en plus à la manière dont elles souhaitent organiser leur fin de vie. Certaines organisent même à l'avance leur propre cérémonie funéraire dans les moindres détails.

On voit également apparaître de plus en plus souvent, dans les testaments, une note personnelle permettant d'expliquer ses choix. Les testateurs y partagent souvent les valeurs et principes qui ont guidé leur existence et adressent parfois un dernier message à leurs enfants ou à leurs proches. En somme, ils souhaitent que leur départ soit le reflet de la manière dont ils ont vécu.



LES OPTIONS POUR TRANSMETTRE VOS PARTS ALTERFIN :

1

DÈS AUJOURD'HUI

Transférer vos parts à un proche ou en faire don à l'Alterfin Impact+ Program

2

VIA VOTRE TESTAMENT

Léguer vos parts à vos héritiers ou à l'Alterfin Impact+ Program

Pour comprendre en détail les différentes possibilités de transmission et leurs implications fiscales, rendez-vous sur alterfin.be/heritage.

UNE NOUVELLE COLLABORATION. UNE NOUVELLE FAÇON D'ENRACINER VOTRE IMPACT.

Alterfin et SOWoods, ensemble en Belgique.

Végétaliser les milieux urbains, c'est préparer l'avenir. Tout comme offrir des parts Alterfin à un proche, lui en transmettre, ou les donner à l'Alterfin Impact+ Program. Alors pourquoi ne pas faire d'une pierre deux coups ? Dès septembre 2026, Alterfin lance une campagne de plantation d'arbres en collaboration avec le projet SOWoods.

L'été 2026 est l'été le plus chaud que notre pays n'ait jamais connu.

Ces étés caniculaires vont se multiplier dans les années à venir, nous le savons. Mais en plus de lutter pour tempérer le réchauffement climatique, nous pouvons agir pour garder un environnement agréable à vivre.

Une des mesures clés est de réintroduire la nature dans les milieux urbains. Murs végétalisés, haies, micro-forêts... ils sont essentiels pour créer des zones d'ombre, de fraîcheur et de biodiversité, tant pour les humains que pour les animaux.

Saviez-vous que dans un tel îlot de fraîcheur, il fait 2 à 8°C de moins ? Sans oublier qu'un arbre absorbe quelque 20 kg de CO₂ par an. En outre, plus on débétonne d'espaces, plus les sols redeviennent perméables à l'eau de pluie.

10 parts = 1 arbre

Dès maintenant, vous pouvez contribuer à cette végétalisation essentielle pour l'avenir.



Pour chaque lot de 10 parts transmis à ou acheté pour un proche ou donné à l'Alterfin Impact+ Program (ancien AGF) entre septembre 2026 et août 2027, un arbre sera planté par SOWoods.

Concrètement, Alterfin versera une contribution à **un fonds collectif de plantation**, qui servira à réaliser un ou plusieurs projets de reboisement ou d'agroforesterie en Belgique.

En août 2027, nous annoncerons le nombre d'arbres qui pourront être plantés grâce au nouveau programme. Et pour rendre le tout encore plus concret, vous pourrez, si vous le souhaitez, **planter vous-même les arbres financés.**

Qu'est-ce que SOWoods ?

SOWoods a pour mission de ramener la nature dans les milieux urbanisés - et tout espace artificialisé - en y créant des mini-écosystèmes.

Quelques projets concrets :

- **À Jette**, le square Ongena a été transformé en sanctuaire de biodiversité en quelques années.
- **À Charleroi**, le personnel de la Clinique Notre-Dame de Grâce (CNDG) a planté des arbres, installé des hôtels à insectes et des aménagements pour les hérissons sur son site.
- **À Anvers et ailleurs en Flandre**, des écoles ont été accompagnées dans la création de micro-forêts.

Jusqu'à présent, SOWoods a ainsi **planté plus de 36 000 arbres et plantes** et restauré plus de 1,4 ha de terres, et aidé à la gestion écologique de 29,5 ha d'espaces verts.

Une vision partagée

Chez Alterfin, nous croyons depuis toujours que l'agriculture peut nourrir sans détruire. Cela passe notamment par la restauration de terres et par l'agroforesterie.

Un projet comme celui de SOWoods, qui applique les principes de l'agroforesterie ici en Belgique, est donc entièrement en phase avec nos valeurs !





ET VOUS, COMBIEN D'ARBRES ALLEZ-VOUS PLANTER ?

Transférez des parts à un proche ou faites-en don à l'Alterfin Impact+ Program.

Quel que soit votre choix, chaque tranche de **10 parts** transférées ou données finance la plantation d'**un arbre** et pose un double geste pour l'avenir :

1

Vous contribuez à la résilience de communautés à travers le monde.

À travers vos parts, vous prolongez votre impact sur les vies de milliers d'agriculteurs et de petits entrepreneurs.



2

Vous co-construisez celle de nos propres villes et villages de demain.

Vous participez à la plantation d'arbres en Belgique pour créer un environnement de vie plus sain pour les générations futures.

Une expérience intergénérationnelle pour planter ensemble les graines d'un avenir meilleur !

Comment agir ?
Préparons ensemble la transmission de vos parts.

Scannez le QR code ou rendez-vous sur <https://qrco.de/heritage-alterfin> pour répondre à quelques questions et recevoir des conseils personnalisés.



Pour en savoir plus sur les modalités pratiques, les implications fiscales et notre nouvelle collaboration avec SO Woods, consultez la page alterfin.be/heritage, contactez-nous à l'adresse legacy@alterfin.be ou appelez le +32 (0)2 538 58 62.



Le jour de plantation de la Micro-Forêt du Léo au Royal Leopold Club, Uccle à Bruxelles © 2024, SOWoods

LE FONDS DE GARANTIE DEVIENT L'ALTERFIN IMPACT+ PROGRAM

Le ciment qui lie les briques d'Alterfin

Si Alterfin était un mur construit par des milliers de coopérateurs apportant chacun leur pierre, le Fonds de Garantie Alterfin en serait le mortier. Il est essentiel à la solidité de l'édifice. Aujourd'hui, ce fonds évolue pour devenir l'Alterfin Impact+ Program.

Pour rappel, cette organisation à but non lucratif, gérée par Alterfin, fonctionne à l'aide de dons, de subsides et de coopérateurs qui optent pour la donation de leur dividende annuel au fonds.

Le nouveau nom, Alterfin Impact+ Program, reflète mieux tout le travail accompli par le fonds depuis sa

Au-delà des mécanismes de protection contre les risques inhérents au prêt – garanties, couverture de change – il amplifie l'impact d'Alterfin grâce aux projets d'assistance technique lancés en 2021.

En quelques chiffres :

- 125 partenaires couverts par le programme depuis 2000.
- Actuellement 85 % dans la microfinance rurale.
- Allocation du capital : 50 000 € par an pour des projets d'assistance technique ; garanties de prêt : 30 % ; couverture de change : 70 %.

Ce modèle a fait ses preuves et nous voulons le développer à plus grande échelle : plus nous pourrions couvrir des prêts et devises risqués, plus nous pourrions toucher de partenaires dans des marchés émergents. Et plus nous renforcerons leur résilience grâce à l'assistance technique, moins ils présenteront de risques.

Un win-win à la logique implacable, n'est-ce pas ?

Pour en savoir plus sur ce que permet de réaliser l'Alterfin Impact+ Program sur alterfin.be/fr/impact-plus



Entrepreneur, client de
l'institution de microfinance
Chamroeun, Cambodge © Alterfin

ACTUALITÉS D'ALTERFIN

Et plus encore

Évènement - webinaire

Parlons héritage et transmission. Nous envisageons d'organiser un webinaire sur ce thème à destination de nos coopératrices et coopérateurs.

Intéressé(e) ? Répondez à notre courte enquête sur <https://qrco.de/webinaires-FR>

Retour sur la campagne avec Oxfam Belgique

Entre mi-juin et mi-juillet, grâce à vos nouvelles parts et l'arrivée de nouveaux coopérateurs, près de **500 000 euros de capital frais ont été générés.**

Cela signifie 8 000 nouvelles parts Alterfin, 9 000 euros versés au programme Bite to Fight d'Oxfam, 700 bons-chocolats distribués et 32 000 agriculteurs et entrepreneurs financés.

Rapport 2026 du CSAF : état du secteur

Alterfin participe activement au CSAF (Council on Smallholder Agricultural Finance). Ce réseau réunit 18 organisations qui, comme nous, financent des PME agricoles. Dans le dernier rapport annuel du CSAF, découvrez **pourquoi le niveau de risque dans les portefeuilles de ses membres a atteint son plus bas niveau historique fin 2025 malgré des prêts record, et comment les PME agricoles souffrent de l'instabilité grandissante des acheteurs.**

Découvrez leur rapport sur csaf.org

Enquête d'impact en Ouganda

En Ouganda, Alterfin a mené une enquête auprès de 252 producteurs de cacao membres d'une coopérative affiliée à notre partenaire ATW.

Le but était de **mesurer l'impact de leur certification Rainforest Alliance et des formations suivies en vue de leur certification**, financées grâce à notre programme d'assistance technique et au programme SSNUP (Smallholder Safety Net Upscaling Program).

Les résultats : 98 % des producteurs rapportent **une meilleure qualité de récolte**, 97 % **une hausse de leurs revenus**, des améliorations qu'ils attribuent tant aux formations en elles-mêmes qu'à la certification.

La publication complète est à retrouver sur adaimpact.lu/ssnup

Évènement - HOPE

Passez nous voir le 29 novembre au festival HOPE à Namur. Nous serons présents de 10h à 17h au Pavillon de Namur.

Infos et billetterie sur hopeandchange.be

Vous souhaitez partager une initiative ou une actualité liée à l'investissement à impact ?

Contactez-nous à info@alterfin.be

PERFORMANCE INTERMÉDIAIRE

2^e trimestre 2026

Performance financière

Le deuxième trimestre 2026 s'inscrit dans la continuité du trimestre précédent, avec de bons résultats financiers qui nous permettent de clôturer ce premier semestre 2026 avec un résultat net de 927 332 euros.

Cette évolution positive repose essentiellement sur :

- **Notre portefeuille de crédit** qui, grâce à un volume stable et élevé depuis le début de l'année, génère des revenus solides pour ce premier semestre ;
- **Des charges financières réduites**, grâce à la diminution des taux d'intérêt à court terme, et ce malgré un volume de dettes plus élevé servant à financer l'augmentation du volume de notre portefeuille de crédit ;
- **Un coût du risque limité**, reflétant la bonne santé de notre portefeuille. Ceci doit néanmoins être analysé avec précaution puisque les réductions de valeur sur nos crédits, qui constituent l'élément principal de notre coût du risque, fluctuent de manière importante au cours de l'année.

À contre-courant des éléments positifs cités ci-dessus, nous notons :

- **Une augmentation de nos coûts opérationnels**, tirée par des dépenses liées à l'obtention de notre licence comme gestionnaire d'organisme de placement collectif alternatif (OPCA) ;
- Ainsi qu'**une diminution des revenus de nos placements en euros**, entièrement due à l'augmentation de la taxe annuelle sur les comptes titres, passée de 0,15 % à 0,30 % en 2026.

Malgré ces deux derniers éléments, tant notre marge opérationnelle et financière que notre résultat net montrent une belle progression comparée à la même période un an plus tôt. Une évolution encourageante dans la perspective des résultats de fin d'année.

Compte de résultats exprimé en euros	30/06/2026	30/06/2025
Revenus du portefeuille Alterfin	4 077 973	3 555 463
Revenus des co-investissements par des tiers	164 409	150 014
Commission sur missions d'assistance technique	13 333	11 734
Revenus des placements en euros	915 069	955 345
Revenus financiers et opérationnels	5 170 784	4 672 556
Charges financières	-1 829 145	-1 870 037
Coûts opérationnels	-1 869 444	-1 729 119
Marge opérationnelle et financière	1 472 195	1 073 400
Coût du risque sur crédits et investissements	-269 197	-593 058
Opérations en devises : résultat net	-4 658	-71 067
Résultat exceptionnel	7	309
Impôts	-271 016	-84 687
Résultat de la période intermédiaire	927 332	324 896

Mention légale : Les résultats financiers présentés pour ce trimestre ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats des périodes futures. La performance trimestrielle peut varier en raison de facteurs saisonniers, des conditions de marché et d'autres variables, et ne doit pas être interprétée comme linéaire ni prédictive des résultats des trimestres suivants ou de l'exercice complet.

Performance de notre portefeuille

Au terme du deuxième trimestre de 2026, le portefeuille total des investissements sous gestion et co-investissements par des tiers s'élève à 131 millions de dollars américains, soit 114 millions d'euros. Sur un an, cela représente une croissance de 6 % en dollars et de 9 % en euros, soutenue par la dépréciation de l'euro.

En agriculture durable, l'encours recule légèrement (-23 %, principalement en raison d'un remboursement anticipé important de la part d'un acheteur social partenaire).

La saisonnalité des filières café et cacao en Amérique latine, au Rwanda et au Laos a également pesé sur l'encours. Celui-ci progresse néanmoins en Amérique latine et en Afrique, et un redéploiement est attendu au prochain trimestre.

En microfinance, l'encours poursuit sa croissance dans toutes les régions, soutenu par des renouvellements de prêts et une activité dynamique, et progresse de 18 % sur un an pour représenter désormais 78 % du portefeuille total.

La qualité du portefeuille s'est améliorée : le taux combiné des prêts en retard de plus de 90 jours, restructurés ou passés en perte s'établit à 8,2 % à la fin du deuxième trimestre de 2026, par rapport à 11,1 % à la fin du deuxième trimestre de 2025.

Notre portefeuille en bref >

Jusqu'au 30/06/2026



€114m

portefeuille total
des investissements sous gestion
et co-investissements par des tiers



€24m

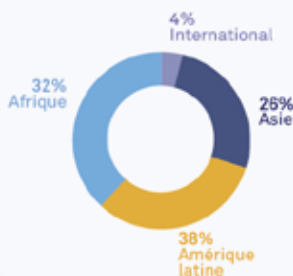
de déboursements



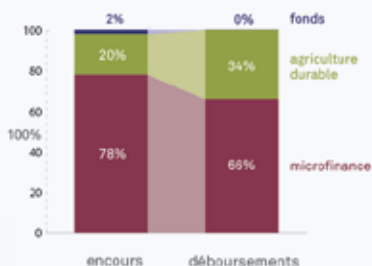
130

partenaires

composition
du portefeuille
par région



composition
du portefeuille
par secteur



Découvrez plus de témoignages et les coulisses de la coopérative sur les réseaux sociaux !



linkedin.com/company/alterfin-cvba



facebook.com/Alterfin



instagram.com/alterfin_coop



youtube.com/@alterfin_coop

Alterfin SC
BE 0453.804.602
RPM Bruxelles

Siège social :
Rue de la Charité 18-26
1210 Bruxelles - Belgique

Courrier - Livraisons - Visites :
Avenue des Arts 7-8
1210 Bruxelles - Belgique
☎ +32 (0)2 538 58 62
info@alterfin.be
www.alterfin.be

